

Les subsides

Dans les mémoires reçus lors des audiences publiques, les femmes demandaient au gouvernement d'apporter les changements suivants au régime de pensions privées: premièrement, de rendre obligatoires les prestations au survivant; deuxièmement, d'introduire dans le système du Régime de pensions du Canada ou de la Régie des rentes du Québec une pension pour les femmes au foyer; troisièmement, de rendre obligatoire le partage des crédits à la retraite du conjoint ou à la rupture du mariage; quatrièmement, de maintenir des prestations au survivant même après le remariage; cinquièmement, d'offrir une protection minimale contre l'inflation; sixièmement, on demandait la dévolution après deux ans au lieu de dix; septièmement, on demandait aussi l'entière portabilité; huitièmement, on réclamait une pension obligatoire aux travailleurs à temps partiel régulier; et, finalement, on recommandait l'interdiction d'utiliser des tables de mortalité distinctes.

Le quatrième problème, le rapport Abella démontre que le salaire annuel moyen des femmes en 1982 était de 63,9 p. 100 seulement celui d'un homme. Ainsi, un homme gagnait \$25,096 et une femme gagnait \$16,056 en moyenne. Prétendre, comme le font certains, que nous n'avons pas les moyens de rémunérer les femmes au même taux que les hommes, c'est insinuer que les femmes se doivent d'accepter un moindre salaire jusqu'à ce qu'on ait donné suite aux autres priorités financières. C'est une insulte que personne ne devrait tolérer. Il est illégal au Canada de rémunérer les femmes à un taux inférieur à celui des hommes pour le même travail dans le même établissement. Des lois à cet égard ont été votées pour la première fois en 1951. L'écart persiste en dépit de l'éthique. Il persiste aussi en dépit de la loi. La politique du salaire égal pour un travail de valeur égale est presque totalement ignorée dans le secteur privé et souvent violée là où elle devrait être en vigueur dans la Fonction publique.

Cinquièmement, la discrimination systémique: beaucoup de gens ne comprennent pas du tout ce que cela veut dire. Ce phénomène empêche souvent les femmes d'obtenir des emplois mieux rémunérés comme dans les domaines de travail non traditionnel, et cette discrimination empêche aussi les femmes de recevoir des promotions. Entre parenthèses, deux tiers des femmes travaillent dans le secteur tertiaire et le secteur des services où les salaires sont très bas. Les femmes se révoltent contre un système qui les empêche d'être embauchées dans un job non traditionnel où les salaires sont plus élevés. Voici un exemple:

Selon un formulaire d'emploi, une personne doit peser 180 livres pour faire un certain job. Ce «prérequis» était nécessaire quand les contrôles étaient manuels, mais entre temps, avec l'arrivée du virage technologique, ces contrôles ont été remplacés par un panneau-contrôle informatisé; il suffit maintenant de pousser un bouton. L'exécution du travail à faire a été changée, mais les formulaires de demandes d'emploi n'ont pas été modifiés et les femmes ne se qualifient toujours pas.

Sixièmement, l'insécurité d'emploi vis-à-vis des machines qui remplacent les humains, la robotique, la micro-chip, la haute technologie, et ainsi de suite. On remplace les femmes qui ont plus de 50 ans par des plus jeunes car on estime, souvent sous de faux prétextes, qu'elles ne peuvent se recycler. Ces femmes n'ont aucun recours, la majorité des femmes ne sont pas syndiquées, seulement 35 p. 100 des femmes le sont, les autres n'ont personne pour défendre leurs droits, et elles se retrouvent avec 10 ou 15 ans devant elles avant de pouvoir

toucher leur pension de sécurité de la vieillesse. Bien souvent, dans ce beau pays, être femme c'est synonyme de pauvreté.

Septièmement, le manque de protection santé et d'hygiène sur les lieux de travail, comme par exemple, le danger que courent les femmes enceintes de travailler de trop longues heures devant un écran cathodique. Jusqu'à maintenant, les résultats des recherches sont contradictoires. Il est très, très urgent que le gouvernement exige plus de recherches dans ce domaine, sinon des êtres humains vivront peut-être toute leur vie handicapés.

Huitièmement, le manque de foyers d'hébergement pour les femmes battues et leurs enfants. Le rapport sur la violence dans les familles nous dit que 10 p. 100 des femmes au Canada sont battues par leur conjoint ou compagnon. En chiffres concrets, cela veut dire que 2.3 millions de femmes sont battues. Les témoignages nous ont prouvé que le nombre était encore plus élevé que cela parce que les chiffres sont ceux recueillis seulement dans les postes de police et les centres d'hébergement. Des milliers d'autres femmes souffrent de peur, en silence, faute d'informations. Le gouvernement libéral qui a toujours été préoccupé par ce problème avait, en 1982, affecté 150 unités de logement aux organismes qui s'occupent des femmes battues. Avant 1982, il avait financé 39 projets qui offraient plus de 460 lits dans les maisons de transition. Mais depuis le 4 septembre, le gouvernement d'en face, au lieu de prévoir des subventions suffisantes à la Société canadienne d'hypothèques et de logement par le biais de l'article 56.1, comme l'avait fait le précédent gouvernement libéral, a déjà sabré dans ce programme et le Budget ne semble pas plus prometteur.

Neuvièmement, tous les problèmes que je viens de mentionner s'appliquent aussi aux femmes handicapées, mais en plus, pour ces dernières, il faut ajouter tous les problèmes d'accessibilité tel que l'accessibilité au transport, au logement et aux équipements nécessaires à leur mobilité.

Dixièmement, la difficulté qu'ont la majorité des femmes séparées ou divorcées à percevoir la pension alimentaire ajoute une insécurité de plus aux problèmes déjà mentionnés. Heureusement que la nouvelle Loi sur le divorce qui avait été préparée par l'ancien gouvernement libéral et qui a été déposée récemment par le ministre de la Justice (M. Crosbie) a une clause qui facilitera la récupération de cet argent.

Onzièmement, le phénomène du racolage fait par les prostituées, hommes ou femmes, n'est qu'une partie du problème plus large de la prostitution et de la violence qui entourent cette sous-culture. Il s'agit avant tout d'un problème social, et le gouvernement a choisi de le régler par des mesures judiciaires. Encore une fois, ce sont les femmes qui en paieront la note.

• (1220)

Douzièmement, les femmes sont encore préoccupées par l'abus de la pornographie violente. On se souviendra qu'une campagne nationale faite par les femmes du Canada, sous la présidence de Maude Barlow, du bureau du premier ministre Trudeau, avait réussi à faire échouer le câble vision *Premier Choix et Playboy* en 1983. A la même époque, des pressions avaient été faites auprès du ministère du Revenu qui avait confisqué au poste des douanes des vidéos montrant des scènes pornographiques violentes. La bataille se continue au niveau des journaux et des magazines exhibant de la pornographie